



DÓSTA !! UNE RIPOSTE PAR L'IMAGE

**L'HUMANITARIUM DES VIVANTS SUR LES MURS et le Comité DÓSTA !!
donnent une Conférence de Presse pour raconter l'aventure DÓSTA !!
Elle aura lieu ce vendredi 25 février à 16h, au théâtre Toursky, 16 passage Léo
Ferré à Marseille, dans le quartier de la Belle de mai.**

« DÓSTA !! » est un mot issu de la romaní chib, la langue parlée par les Tsiganes à travers le monde. Il signifie « ASSEZ !! ».

Peint en lettres blanches sur un écriteau rouge, le mot « DOSTA !! » est aujourd'hui porté par des centaines de personnes pour refuser le racisme anti-Rom, le harcèlement administratif et policier imposé au peuple Tsigane. Porter le mot « DOSTA!! », c'est donc refuser de vivre dans une Europe malade de ses haines.

Au cours des mois qui viennent, l'Humanitarium ira donc afficher sur les murs, dans les rues de ces villes tristes où nous vivons, les photos grandeur nature de ceux qui refusent une politique raciste et contraire aux droits de l'homme en portant le mot DOSTA!!

Photographiés côte à côte, un Rom et un Gadjó manifestent ainsi en silence leur volonté de vivre ensemble. Ces affiches deviennent aussi un acte d'accusation. Elles désignent au passant les coupables d'un crime politique qu'il faudra juger : En premier lieu Nicolas Sarkozy, accusé d'avoir incité à la haine et au harcèlement d'une communauté déjà discriminée. En second lieu Brice Hortefeux, qui a donné à ses préfets et chefs de police l'ordre de mettre en œuvre une politique qui exclue, vouant au malheur toute une minorité d'Européens.

Depuis la nuit du jeudi 17 février, une centaine d'affiches de deux mètres de haut sont visibles dans les rues de Marseille, du Cours Julien à la Bourse, de la Canebière à la Belle de Mai en passant par la rue de la République.

Une fresque de deux mètres sur quinze reprend DOSTA!! en lettres blanches sur fond rouge, visible sur le mur du théâtre Toursky qui domine l'autoroute A7, à l'entrée de Marseille.





(Affichage public dans les rues d'Arles, en présence de la fanfare Vagabontu)

Ces affiches et cette fresque accusent aussi la ville de Marseille qui applique avec zèle l'esprit des lois et des décrets liberticides. Elles sont nombreuses, ces villes qui, pour des raisons de soumission et de basse politique, préfèrent briser des équilibres familiaux en oubliant les droits de l'homme.

Par ces affiches, nous déclarons attaquer en justice auprès des tribunaux européens tous les collaborateurs d'une politique de haine. Une haine aveugle et inhumaine.

Malheureusement, la liste des villes tristes semble sans fin, mais les visages de ceux qui les accusent sont déjà innombrables.

DÓSTA !!

Hervé Arnaud, Tieri Briet, Gigi O Grekuro, Jacques Hébert, Fathia Lamorita, Henri Mandine, Noémie Michel, Esmeralda Romanéz.

projet.dosta@gmail.com

www.affichez-dosta.org/

Contact presse : Tieri Briet 06 33 66 37 75

L'HUMANITARIUM DES VIVANTS SUR LES MURS

11, rue Jean Racine

13200 Arles

Charte de l' HUMANITARIUM

Art.1 Humanitarium est une association Loi 1901 non commerciale et à but non lucratif. Elle est indépendante de tout groupe politique, économique, ethnique , confessionnel .

Elle agit aux plans national, européen et mondial.

Art.2 Humanitarium a pour mission de lutter contre toutes les discriminations visant des groupes humains, quelle que soit leur nature, ethnique, identitaire, économique.

Elle entreprendra et soutiendra toute action en faveur des victimes.

Art.3 Humanitarium intervient à la demande des populations concernées , des partenaires associatifs, institutionnels. Elle soutient et accompagne les projets, portés par des « villes justes », et toute initiative défendant le respect de l'identité culturelle et la dignité de chacun .

Art.4 Humanitarium recherche le partenariat d'organismes associatifs et institutionnels partageant les mêmes valeurs et mettant en œuvre des actions ayant des objectifs similaires ou complémentaires.

Art.5 Témoin des situations qu'elle réproouve et dénonce, Humanitarium s'efforce d'informer et, si nécessaire, d'alerter l'opinion publique .

Pour cela , elle aura recours à tous les médias et favorisera l'image, porteuse d'humanité, au cœur de l'espace public, dans le but d'éveiller les consciences.

Humanitarium se propose de provoquer l'éveil, de libérer la réflexion , d'inciter à l'engagement citoyen.

Art.6 Chaque membre d'Humanitarium, bénévole ou salarié, adopte et s'engage à respecter les principes définis par cette Charte.

A Marseille, récit d'une volonté d'éradiquer les Roms, Gitans et Tsiganes

Rappel préalable de deux jugements :

La Cour Européenne a défini l'expulsion collective interdite dans l'arrêt *Conka et Ligue des Droits de l'Homme contre Belgique* du 5 février 2002, req. n°51564/99 comme :

"Toute mesure contraignant les étrangers, en tant que groupe, à quitter un pays, sauf dans le cas où une telle mesure est prise à l'issue et sur la base d'un examen raisonnable et objectif de la situation particulière de chacun des étrangers qui forment le groupe."

En janvier 2004, la France a été condamnée par le Comité européen des droits sociaux dans l'affaire FIDH contre France, n° 14/2003, pour violation des droits fondamentaux à l'assistance sociale et médicale et à la protection de l'enfant prévus par la Charte sociale européenne révisée, aux articles 13 et 17.

Rappel des faits

Marseille, avril 2005

Le Tribunal Administratif de Marseille invite le préfet et le conseil général des Bouches du Rhône à ne plus perdre de temps dans la mise en place du schéma départemental d'accueil des gens du voyage. Ceux-ci se font même rappeler à l'ordre, « leurs décisions récentes ayant pour conséquence de différer l'amélioration des conditions d'accueil des caravanes. »

Rendu il y a quelques jours, un jugement considère en effet "que les conditions dans lesquelles les gens du voyage peuvent être hébergés dans les Bouches-du-Rhône sont très insuffisantes" alors même que "la possibilité de disposer d'un logement décent est un objectif de valeur constitutionnelle." (La Provence du 21 avril 2005)

Marseille, juillet 2006

Une cinquantaine de Roms Roumains et Bosniaques, séjournant légalement en France, ont été expulsés ce matin d'un terrain municipal de la Porte d'Aix où ils vivaient depuis le mois de mars 2006. (Communiqué de presse de Médecins du Monde, Fondation Abbé Pierre et CIMADE du 26 juillet 2006).

Marseille, novembre 2006

Le Tribunal Administratif de Marseille a condamné le Préfet des Bouches-du-Rhône dans les termes suivants le 14 novembre 2006 : « ...enjoint au Préfet des Bouches-du-Rhône de déterminer les emplacements susceptibles d'être occupés temporairement à l'occasion de rassemblements traditionnels ou occasionnels et ce dans un délai de six mois à compter de la date de notification du présent jugement »

Marseille, juin 2007

Ce matin 26 juin à 7 h la police a expulsé de force une cinquantaine de Roms de nationalité roumaine qui stationnaient depuis quelques mois sur une ancienne station-service appartenant à la société Shell et abandonnée depuis de nombreuses années.

Depuis plus d'un an nous avons alerté la mairie de Marseille, le Conseil Général des Bouches-du-

Rhône et la Préfecture sur les conditions de vie déplorables de ces personnes et nous avons proposé, comme cela se passe dans d'autres villes et en particulier dans les régions parisienne et lyonnaise, des solutions temporaires d'hébergement et d'accès à un minimum d'hygiène et de soins. Les réponses que nous avons obtenues étaient que ces personnes n'étaient ni régularisables ni expulsables. et que l'amélioration de leurs conditions de vie pouvait entraîner « un effet d'appel d'air ».

C'est sans doute ce qui a conduit le Préfet de police à la demande de la mairie de Marseille à engager une procédure d'expulsion aboutissant ce matin à la dispersion de ces personnes dans Marseille dans de conditions similaires à ce qui s'était produit l'année dernière à la Porte d'Aix. (Communiqué de presse de la CIMADE, Fondation Abbé Pierre, Ligue des Droits de l'Homme MRAP, Médecins du Monde, Rencontres Tsiganes, le 26 juin 2007)

Marseille, janvier 2008

« A Sainte Marthe, dans le XIVème arrondissement, les familles qui occupent l'ancienne école Barrelier font l'objet de multiples pressions et plaintes de la part du voisinage. Une réunion de la population concernée convoquée par les élus locaux a mal tourné. Des propos odieux ont été proférés et des menaces directes sur les familles Roms. Leur situation est très précaire malgré l'aide d'associations. Le TA leur a accordé un délai jusqu'en avril prochain et, à ce jour, aucune solution de repli n'est proposée.(...)

A Marseille, le 17 décembre dernier la police a fait évacuer un immeuble squatté par une cinquantaine de personnes avec femmes et enfants sans qu'aucune mesure de relogement ne soit proposée. » (Communiqué des Rencontres Tsiganes, 21 janvier 2008).

Marseille, mars 2011

« Nos équipes de terrain ont constaté que la mairie de Marseille mettait en œuvre depuis le 6 mars 2008, une démolition de ces immeubles, encore partiellement occupés par des familles dont deux enfants en bas âge. La procédure légale n'a pas été respectée : aucune procédure d'expulsion n'a été menée à terme, ce qui constitue un déni de droit. De plus, les familles résidentes se sont plaintes de pratiques d'intimidation et de pressions opérées par l'entreprise de démolition pour qu'ils quittent les lieux. Enfin, les travaux de démolition entrepris sur les bâtiments voisins mettaient en danger les habitants du squat, qui vivent déjà dans des conditions d'extrême précarité. » Lettre ouverte de Rencontres Tsiganes à Monsieur le Maire de Marseille. Marseille, le 17 mars 2008

Marseille, mai 2008

Jeudi 15 mai 2008, « les services de police ont procédé à l'expulsion de trois sites de la rue Felix Pyat, occupés depuis des mois par plusieurs familles. 67 personnes présentes sur un terrain, et 20 sur un autre, dont 35 enfants et 6 femmes enceintes, ont donc été contraintes à quitter les lieux par la police. Après discussion entre nos associations et les services de la ville, ces derniers ont proposé un hébergement pour une durée de 48h à l'UHU de la Madrague Ville. Cette solution tardive, non pérenne et non préparée, a été déclinée par les familles, qui se sont à nouveau dispersées dans la ville. Nous avons été confrontés, une fois de plus, à la détresse des familles et des enfants qui perdent tout repère, y compris la possibilité d'aller à l'école. » (Communiqué de presse de Rencontres tsiganes du 20 mai 2008).

Marseille, août 2008

Fin juin, une rumeur a failli tourner au drame. Depuis, la tension n'est pas retombée. Sur le pas de la porte de la maison qu'ils squattent dans le 3e arrondissement de Marseille, Mariana et son époux montrent l'arrière embouti de leur Opel break. Une bâche en plastique fait office de pare brise. La jeune femme raconte : « Ils lui ont foncé dessus et ont jeté des bouteilles en verre sur la voiture, en

criant Romani ! Romani ! » Dans la cour de cette friche industrielle, des cabanes qui abritaient des Roms ont récemment été la cible de bouteilles remplies d'essence et lancées avec un chiffon enflammé. Mariana parle aussi de coups donnés avec des battes de base-ball. (Article publié le 13 Août 2008 - Luc Leroux, LE MONDE)

Marseille, décembre 2008

Le Préfet n'ayant pas donné suite à une première injonction du Tribunal Administratif du 14 novembre 2006, il a à nouveau été condamné le 30 décembre 2008 dans les termes suivants :...
« ..l'injonction prononcée par le jugement du 14 novembre 2006 est assortie d'une astreinte de 500€ par jour de retard en cas d'inexécution à l'issue du délai de deux mois à compter de la date de notification du présent jugement... »

Marseille, avril 2009

Dans une lettre datant d'avril 2009, Martine Vassal, adjointe au Maire de Marseille, félicite Eric Besson : *“Je tiens à rendre un hommage particulier à votre action, ravie d'avoir des ministres de votre qualité”*. Et de fustiger le *“climat d'insécurité et d'insalubrité occasionnés¹ par les Roms qui investissent librement n'importe quels bâtiments libres et les transforment en véritables squats organisés. Ils fouillent et éventrent les poubelles afin de collecter des effets et les vendre sur le domaine public. Ils mendient librement dans nos rues en s'exhibant par n'importe quel moyen et harcèlent les passants.”*
(Marseille, science, innovation et société, Le blog de Jacques Boulesteix, astrophysicien, 13 avril 2010.)

Marseille, février 2010

« Dans l'urgence, les associations (Rencontres Tsiganes, Médecins du Monde, CCFD, CIMADE, Ligue des droits de l'Homme, Fondation Abbé Pierre, Artribal, Un Centre Ville Pour Tous, RESF) se sont retrouvées le lundi 1er février au matin, 38 rue du Musée, à Marseille, pour veiller à ce que les occupants ne soient pas jetés dehors d'un appartement appartenant à la ville de Marseille sans proposition de relogement. » (La Marseillaise du 2 février 2010)

Marseille, juillet 2010

Médecins du Monde rappelait les 28 juillet que les expulsions de Roms, qu'elle juge "inefficaces et néfastes", étaient en fait incessantes. A Marseille, au 17 août 2010, 11 des 19 squats recensés en janvier 2010 ont été expulsés.

Marseille, août 2010

Un autre camp sera *« démantelé dans les jours qui arrivent à Marseille. »* Ce dernier sera d'une plus grande ampleur. *« Il s'agit d'un camp de 150 Roms dont 80 adultes. (Nice Matin, 18 août 2010)*

« ... les directives gouvernementales du moment demandent clairement d'expulser en priorité les Roms des bâtiments occupés illégalement. La préfecture a même mis en place une cellule dédiée, composée d'agents de la direction de la réglementation, pour toutes les questions liées à la situation sur le territoire français, ainsi que des services sociaux, de la sécurité publique et de la police aux frontières. La police marseillaise pourrait même accueillir prochainement un fonctionnaire roumain, à plein temps, comme conseiller technique. » (La Provence, 25 août 2011)

Marseille, septembre 2010

Une "véritable déclaration de guerre contre cette communauté". Le docteur Philippe Rodier, responsable de la mission Roms à Médecins du Monde Marseille, qualifie ainsi les expulsions de Roms qui se sont produites cet été en plusieurs endroits en France, et notamment dans la cité phocéenne. L'association a tenu hier matin une conférence de presse à ce sujet, dans son centre de soins de Saint-Mauront (4 avenue Rostand, 3e arr.), avec la Fondation Abbé Pierre et l'Ampil, l'Association méditerranéenne pour l'insertion sociale par le logement. (...)

Fathi Bouaroua, directeur de la Fondation Abbé Pierre Marseille, parle lui de "régime de la terreur contre une population qui n'a aucune aide sociale", alors que Kader Atia, directeur de l'Ampil, craint pour l'avenir des enfants: "Nous avons réussi à scolariser 180 petits Roms, tout cela est aujourd'hui parti en fumée".(La Provence, 5 septembre 2010)

« Un Airbus spécialement affrété a décollé, mardi 14 septembre peu après 14h, de l'aéroport de Marseille-Provence (Bouches-du-Rhône), transportant **69 Roms, dont douze enfants**, à destination du Bucarest, a-t-on appris de source policière.

Comme les précédents, ce vol, organisé par l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII), est basé sur le **volontariat avec une aide au retour** de 300 euros par adulte et 100 euros par enfant, selon les autorités.

Les Roms avaient rendez-vous mardi matin sur le parvis du stade Vélodrome de Marseille, où ils sont dans un premier temps montés à bord de trois autocars en direction de l'aéroport.

(...) Depuis 2009, ce sont **une dizaine de vols** similaires qui ont été organisés depuis Marseille à destination de la Roumanie ou de la Bulgarie. En août et septembre, plusieurs campements de Roms ont été démantelés à Aix-en-Provence et Marseille . » (Nouvel Obs.com, 14 septembre 2010)

Expulsés de leurs logements pendant l'été, les quelque 2000 Roms vivant à Marseille sont pour la plupart restés dans la ville. Dehors. Les associations dénoncent un «acharnement». La préfecture met en avant un projet d'insertion visant dix familles.(Mediapart, 19 septembre 2010)

Marseille, octobre 2010

Les recherches menées par Amnesty International à Paris et Marseille en septembre et octobre 2010 ont montré que de nombreuses évacuations de camps de Roms effectuées par les autorités ont enfreint des normes internationales relatives aux droits humains.

Des Roms qui vivaient dans les camps ainsi démantelés et des ONG locales ont déclaré à Amnesty International que des habitations avaient été détruites quelques minutes à peine après l'expulsion de leurs occupants roms. Les autorités locales ne les avaient pas consultés et ne leur avaient pas non plus proposé de solution de relogement adéquate.

Marseille, janvier 2011

« Stationnant depuis quelques semaines sur un terrain municipal à Saint Loup, une quarantaine de familles de voyageurs français ont été à nouveau expulsées à la demande de la mairie de Marseille lundi 3 janvier au petit matin. Elles ont alors tenté en vain d'accéder au seul terrain existant à Saint-Menet. Faute de place disponible en ce début d'année, elles sont contraintes de stationner devant l'entrée du terrain dans des conditions précaires sans eau et sans électricité. La mairie de Marseille, comme la Préfecture des Bouches-du-Rhône alertés d'une telle situation et se refusent à toute négociation. » (Communiqué de Ligue des Droits de l'Homme et de l'association Rencontres Tsiganes (Marseille le 5 janvier 2011).

« Un commando composé d'une quinzaine d'hommes a attaqué hier soir, vers 21h30, un camp de Roms situé à la Porte d'Aix. Les auteurs présumés, dont on ignore s'ils nourrissaient quelque rancœur envers leurs victimes, ont commis une série de dégradations en criant : "On est des hooligans! On va vous voler !" » (La provence, 17 janvier 2011)

28 janvier 2011 - « Actuellement des forces de l'ordre sont en train d'évacuer un camp de Roms place Cazemeajou, dans le 15e arrondissement à Marseille. 20 familles Roms ont été expulsées du hangar qu'elles occupaient dans le 3ème arrondissement de Marseille. »(TV LCM, 28 janvier 2011)

Cette liste de faits est loin d'être exhaustive. Mais elle indique une volonté politique de harcèlement et d'éradication d'une communauté. Nous continuons de recueillir faits et témoignages dans l'intention de porter plainte contre la municipalité de Marseille, la préfecture des Bouches-du Rhône et l'État français auprès des tribunaux européens compétents.

L'HUMANITARIUM DES VIVANTS SUR LES MURS ET LE COMITE DOSTA!!